

2020

# Le Mag de la Comcom



Un territoire  
grandeur nature



# Carte d'identité



NOM

**Communauté de Communes  
Forêts, Seine et Suzon**

DATE DE NAISSANCE

**1<sup>er</sup> janvier 2014**

SIÈGE

**4 bis rue des Écoles  
à Messigny-et-Vantoux  
(21380)**

NATURE

**Établissement Public  
de Coopération  
Intercommunale (EPCI)  
à fiscalité propre**

NOMBRE DE COMMUNES

**25**

SUPERFICIE

**447 km<sup>2</sup>**

NOMBRE D'HABITANTS

**6902**

# édito

L'année 2020 a été marquée par les élections municipales et communautaires mais demeurera l'année troublée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Cette pandémie a et aura des impacts profonds sur l'économie, sur une nouvelle organisation du travail, de la consommation, sur les modes de transport, sur la solidarité...

Cette crise sanitaire implique un nouveau schéma de réflexion des élus pour s'engager sur le monde d'après.

La communauté de communes Forêts, Seine et Suzon a renouvelé ses instances suite aux élections du 15 juillet dernier et ce magazine a pour objet de vous présenter le fonctionnement de la collectivité, avec ses champs d'intervention sur un territoire composé de communes périurbaines et d'autres plus rurales.

Un nouveau mandat, de nouveaux élus, de nouvelles responsabilités, des projets structurants pour répondre aux attentes de tous les habitants.

Aujourd'hui, les élus sont en ordre de marche, conscients des enjeux en matière de relance économique et de transition écologique. Nous savons également que les citoyens connaissent toujours peu de choses sur l'intercommunalité. Il est donc indispensable de leur donner de la visibilité, et rappeler que cette collectivité œuvre au quotidien au bénéfice de la population et de ses communes membres.

Durant ce mandat, le rôle de notre intercommunalité sera déterminant sur de nombreux sujets avec le soutien de ses 25 communes.

Les enjeux et les priorités ne manquent pas, nous sommes prêts à relever ces défis durant les 6 prochaines années.

La Présidente,  
**Catherine LOUIS**



# Le Bureau



Présidente  
Catherine LOUIS



1<sup>er</sup> vice-président  
Bénigne COLSON



2<sup>e</sup> vice-présidente  
Françoise GAY



3<sup>e</sup> vice-président  
Fabien CORDIER



4<sup>e</sup> vice-présidente  
Catherine BURILLE



5<sup>e</sup> vice-présidente  
Nathalie BARD



6<sup>e</sup> vice-président  
Bruno MOUSSERON



7<sup>e</sup> vice-président  
Jean-Michel STAIGER

## Les compétences

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne)
- Développement économique et touristique
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence déléguée au SMOM, Syndicat Mixte des Ordures Ménagères, d'is-sur-Tille)
- Filière bois-énergie, Charte forestière, Natura 2000
- Aménagement et entretien de la voirie communautaire (voie d'accès de certains sites communautaires)
- Entretien d'équipements culturels et sportifs
- Action sociale, périscolaire et extrascolaire
- Gestion de maisons de services au public
- Gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## Le rôle des 40 délégués communautaires

- Ils sont les acteurs de la démocratie locale
- Ils représentent votre commune au sein de la Communauté de Communes
- Ils sont membres actifs du conseil communautaire (organe délibératif de la Communauté de Communes)
- Ils débattent et votent les grandes orientations et les projets communs de développement du territoire intercommunal
- Ils examinent et votent le budget de la Communauté de Communes chaque année

## Les commissions

### **Finances**

Bénigne COLSON  
Président de commission

### **Mobilité, aménagement du territoire**

Françoise GAY  
Présidente de commission

### **Environnement, filière bois énergie**

Fabien CORDIER  
Président de commission

### **Enfance-jeunesse, affaires sociales**

Catherine BURILLE  
Présidente de commission

### **Tourisme, communication**

Nathalie BARD  
Présidente de commission

### **Ressources humaines, moyens généraux**

Bruno MOUSSERON  
Président de commission

### **Développement économique**

Jean-Michel STAIGER  
Président de commission

## Le service administratif

### **Direction Générale des Services**

Cécilia BOVE  
03 80 42 98 95  
c.bove@ccfss.fr

### **Direction Générale Adjointe**

Chrystelle MITAINE  
03 80 42 98 94  
c.mitaine@ccfss.fr

### **Ressources humaines/finances/SPANC**

Stéphanie VAXILLAIRE  
03 80 42 98 98  
s.vaxillaire@ccfss.fr

### **Enfance/Jeunesse**

Eléonore MEYER  
03 80 42 98 97  
enfancejeunesse.seinesuzon@ccfss.fr

### **Communication / Tourisme**

Angélique DALANÇON  
03 80 42 98 96  
a.dalancon@ccfss.fr

# La collectivité et son budget

## Financement et investissement

### La Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon dispose de 4 budgets :

- Le budget Chaufferie qui retrace les opérations liées à la filière bois et l'exploitation des 9 chaufferies bois communautaires : achat et exploitation du bois, gestion des chaufferies, livraison bois, vente de chaleur aux communes – c'est un budget soumis à TVA.
- Le budget SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) représente l'activité des différents contrôles d'assainissement non collectifs (pour vente, bon fonctionnement ou dans l'optique d'un projet de construction).
- Le budget ZAE (Zone d'Activités Économiques) représente l'activité de la zone d'activités située à Cestres (commune de Saint-Martin-du-Mont) – les travaux d'aménagement sont terminés, ce budget retrace les opérations liées à la vente des terrains et l'entretien de la zone – ce budget est également soumis à TVA.
- Le budget général retrace les opérations liées aux autres compétences de la Communauté de Communes (notamment la compétence enfance/jeunesse) et au fonctionnement général de la collectivité.

Le régime fiscal de la collectivité est la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) qui permet à la collectivité de percevoir toutes les recettes liées à l'activité économique en lieu et place des communes – les communes sont compensées de cette perte de recettes par le versement d'Attribution de Compensation (AC) à leur profit par la Communauté de Communes.

### LES CHIFFRES CLEFS 2019

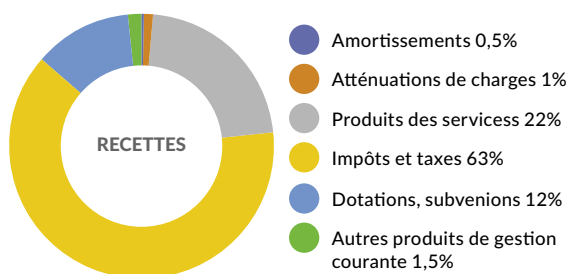
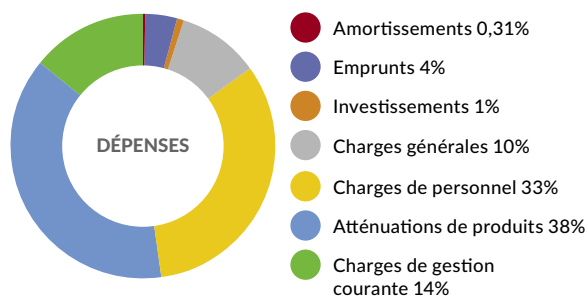
3 979 675,26 €

total des dépenses de fonctionnement

4 328 278,82 €

total des recettes de fonctionnement  
(impôts, dotations, ventes, prestations de services...)

### LE BUDGET GÉNÉRAL



# Aménagement du territoire

## Mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) votée en décembre 2019 a pour objet d'améliorer les déplacements des habitants des territoires périurbains et ruraux. Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la mise en place de cette réforme sur son territoire, a concerté les intercommunalités et les acteurs locaux durant le mois de janvier 2020 afin de co-construire le périmètre des bassins de mobilité, dont la préfiguration a été votée par la Région fin juin 2020.

**Cette loi vise 4 objectifs :**

- sortir de la dépendance automobile,
- accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- réussir la transition écologique (plan vélo, déploiement de véhicules électriques, forfait mobilité durable...),
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport et plutôt en faveur des transports du quotidien.

Les élus de la Communauté de Communes devront ainsi faire le choix de prendre cette compétence au second semestre 2021, à défaut c'est la Région qui organisera la mobilité sur notre territoire. L'enjeu pour notre collectivité est de bien appréhender qui, de notre structure ou celle de la Région, sera la plus à même de porter cette compétence et offrir aux citoyens le service le plus adéquat.

**Prendre la compétence « mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021 n'oblige pas à ce qu'un service de mobilité soit organisé dès cette date...**

Voici les enjeux auxquels devront répondre vos élus :

- devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
- décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements.

# Filière bois-énergie

**L'origine du projet de la Communauté de Communes était de fournir aux communes de l'énergie propre pour chauffer leurs bâtiments publics dans le cadre d'une filière qui serait autonome et complètement maîtrisée au niveau du territoire de la Communauté.**

Parmi les différentes techniques possibles (bois déchiqueté, granulés, sciure, etc.) la technique du bois déchiqueté s'est imposée car, d'une part, plus rentable pour un chauffage collectif, et, d'autre part, plus facile à maîtriser du point de vue de l'autonomie énergétique.

**Cette filière maîtrisée comprend :**

- l'exploitation du bois de notre massif forestier
- la création des plaquettes de bois déchiqueté sur place
- la création d'une plateforme de stockage et de séchage
- la livraison du bois sur les lieux d'implantation des chaufferies.

## **De la forêt aux plaquettes de bois**

La filière bois débute par la coupe de bois dans les forêts communales du territoire.

Il a été fait le choix de n'exploiter que des forêts communales, car elles constituent une source suffisamment importante de bois. De plus, la valorisation de ces forêts est aujourd'hui insuffisante. Leur exploitation permet d'apporter un nouveau gain financier aux communes.

Le bois a été coupé et débardé dans les premières années de fonctionnement par une association de personnes handicapées ou en chômage de longue durée, l'association « SAMARE ». Il s'agit d'une entreprise locale ce qui a permis d'employer des personnes du territoire et de limiter les déplacements et donc l'impact écologique lié au transport. Depuis 2013, c'est l'entreprise SAS Marnotte qui assure cette mission.

Les essences coupées sont principalement du chêne et du charme. Le bois est ensuite broyé en bord de coupe et transporté par des agriculteurs locaux, employés par le prestataire retenu par la collectivité. Le diamètre du bois broyé est de l'ordre de 40 cm. Il se compose principalement de taillis. Le bois est ensuite acheminé vers la plateforme de stockage située à Francheville.



**LAMARGELLE**



**FRANCHEVILLE**



**VAUX-SAULES**



# 9 chaufferies sur le territoire



**POLE SCOLAIRE DE L'IGNON**



**FRÉNOIS**



**CHANCEAUX**



**BLIGNY-LE-SEC**



**SAVIGNY-LE-SEC**



**SAINT-SEINE-L'ABBAYE**

## La plateforme de stockage

Le choix du site de Francheville s'est fait naturellement en raison de sa situation géographique par rapport au massif forestier (en plein cœur du principal massif), et sa facilité d'accès pour des véhicules d'une taille importante (livraison de plaquettes).

Il s'agit d'un bâtiment ouvert d'un côté, avec structure bois permettant le stockage de 1500 tonnes de plaquettes bois. Il possède une aire de chargement sur le devant suffisamment grande pour permettre le chargement de gros camions. La plateforme possède un pont bascule (50 tonnes) pour suivre les quantités de plaquettes qui transitent par la plateforme et un local de gestion.

## Broyage et séchage des plaquettes

Le bois est broyé vert (55 % d'humidité en moyenne), puis est séché à la plateforme pendant une durée minimum de 4 mois mais plus généralement 10 mois, avant utilisation. Le taux d'humidité à atteindre pour un bon fonctionnement (risque d'encrassement) dans une chaufferie est de 25 % à 30 %.

Le séchage est lié à l'action de bactéries à l'intérieur du tas de plaquettes. La fermentation du bois dégage de la chaleur (jusqu'à 70°C) et évapore l'humidité. Plus la température monte, plus les bactéries se développent et plus elles consomment de l'eau.



# Tourisme

Notre Communauté de Communes « Forêts, Seine et Suzon » a pour compétence le Tourisme.

L'objectif immédiat pour notre collectivité en général, et pour notre Office de Tourisme en particulier, est d'attirer des visiteurs de toutes provenances sur notre territoire.

Nous avons de nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux qu'il convient de mettre en valeur avec le soutien des acteurs locaux du tourisme.

- Les amoureux de la nature seront comblés en parcourant le massif forestier ou en longeant les cours d'eau sur les nombreux chemins de randonnée.
- Les sportifs auront également le bonheur de se défouler sur nos multiples parcours à pied ou à vélo, de prendre de la hauteur à Darois dans un aéronef ou de mettre les gaz sur le circuit de Prenoix.
- Les passionnés de belles pierres et d'histoire pourront visiter des bâtiments emblématiques de notre territoire mais également aller à la découverte de nos villages ruraux, de leur patrimoine vernaculaire si riche et authentique.
- Les gourmands sauront satisfaire leur curiosité et leurs papilles auprès de bonnes adresses gastronomiques ou traditionnelles.

Venir sur notre territoire, c'est se ressourcer, respirer à plein poumons et découvrir une petite partie de la France non loin de Dijon métropole. Il ne faut surtout pas s'en priver... Évadez-vous en Forêts, Seine et Suzon.

**À votre disposition à l'office de tourisme :**

**Angélique DALANÇON** - les mardis et vendredis  
tourisme@cc-forets-seine-suzon.fr /  
<https://ot-forets-seine-suzon.fr/>

# Projets 2020-2021



## ZAE de Cestres

La ZAE de Cestres située sur la commune de Saint-Martin-du-Mont est une zone économique et artisanale gérée par la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon.

L'objectif est d'apporter de l'attractivité économique sur notre territoire en favorisant l'implantation de surfaces commerciales et/ou artisanales.

La dynamique de cette zone commence à se faire sentir avec l'émergence de projets et l'implantation d'une brasserie artisanale « le Bois des Mousses ».

Et à venir très prochainement :

- une station de lavage,
- un garage de réparation automobile.

La construction de la nouvelle caserne du SDIS, dès l'automne 2021, viendra compléter ces aménagements. Elle permettra d'accueillir nos pompiers dans des conditions optimales, tout cela bien évidemment au service de nos administrés.

## Micro-crèche

La CCFSS souhaite offrir de nouveaux services aux habitants de son territoire. Après avoir mené une étude avec les services de la CAF sur la faisabilité du projet sur le territoire et le lieu le plus pertinent à choisir, deux communes ont été identifiées comme lieu d'accueil des futures micro-crèches : Messigny-et-Vantoux et Darois.

**La commune de Messigny-et-Vantoux a été retenue comme lieu d'accueil de la future micro-crèche.**

La construction de cette micro-crèche ferait de cette zone territoriale un vrai pôle intergénérationnel. Cette micro-crèche aura un potentiel d'accueil d'environ 10 enfants au sein d'une structure à faible consommation énergétique, avec une organisation fonctionnelle adaptée afin de répondre parfaitement aux règles drastiques des différentes normes. La structure modulaire a l'avantage de permettre de nombreuses options esthétiques pour s'insérer dans le paysage communal.

**Ce projet de micro-crèche dispose d'un rayonnement supra communal et s'adressera à l'ensemble des utilisateurs du territoire.**



## Périscolaire de Savigny-le-Sec

La CCFSS possède sur son territoire 5 sites périscolaires qui accueillent 500 enfants sur les différents temps d'accueil. Afin de proposer une structure plus adaptée aux effectifs croissants, les élus ont mené une réflexion en partenariat avec la commune de Savigny-le-Sec pour trouver un site pertinent sur la commune.

**La Commune de Savigny-le-Sec a fait le choix de céder à la CCFSS, à titre gracieux, un terrain situé rue de la Mare, à proximité immédiate de l'école maternelle.**

**Les élus ont fait le choix de travailler sur un bâtiment à basse consommation énergétique, prenant en compte les évolutions climatiques, tout en offrant aux enfants et au personnel un espace lumineux, ludique et sécurisé.**

Le futur pôle devrait être opérationnel pour la rentrée 2021.

Le bâtiment de 250 m<sup>2</sup> à basse consommation énergétique est financé par la Communauté de Communes mais également subventionné à hauteur de 80 % par les institutions que sont le Département de Côte-d'Or, l'État et le Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne.

# Informations utiles



## Bibliothèques et médiathèque

### **Bibliothèque à Savigny-le-Sec**

2 rue d'Amont  
21380 Savigny-le-Sec  
03 80 35 56 48  
[espace.savinus@orange.fr](mailto:espace.savinus@orange.fr)

### **Médiathèque à Saint-Seine-l'Abbaye**

Rue Sonnois  
21440 Saint-Seine-l'Abbaye  
03 80 35 09 51  
[mediatheque.st-seine@wanadoo.fr](mailto:mediatheque.st-seine@wanadoo.fr)



### **Bibliothèque à Messigny-et-Vantoux**

Impasse du Presbytère  
21380 Messigny-et-Vantoux  
03 80 35 46 15  
[bibliomessigny@wanadoo.fr](mailto:bibliomessigny@wanadoo.fr)

## **BON À SAVOIR**

# Se familiariser avec les outils informatiques à l'espace numérique de la médiathèque

Situé dans les locaux de la médiathèque, cet espace dédié au numérique permet aux habitants de se familiariser avec les outils informatiques et d'appréhender les nouvelles technologies grâce à des ateliers collectifs ou individuels. Les animatrices proposent divers ateliers : un parcours découverte permettant de s'initier aux outils informatiques, des ateliers spécifiques traitant de la retouche photo, de l'utilisation des réseaux sociaux, de la découverte d'applications... ou encore des animations intergénérationnelles. Des équipements sont mis à la disposition des visiteurs mais chacun peut venir avec son propre matériel. Une programmation trimestrielle est proposée ; elle est diffusée par les différents canaux d'information de la Communauté de Communes.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la médiathèque au 03 80 35 09 51**





## Enfance - Jeunesse

### Les sites périscolaires

**Les sites périscolaires sont ouverts les jours de classe :**

- le matin de 7h30 jusqu'à l'heure de classe
- le midi en fonction des horaires de classe
- le soir de la sortie de classe à 18h30

#### **L'accueil périscolaire des Tasselots**

**Responsable : Marion JAMBEZ**

Pôle des Tasselots

5 rue du Four

Bligny-le-Sec (21440)

03 80 35 09 88

enfancejeunessetasselots@ccfss.fr

#### **L'accueil périscolaire à Darois**

**Responsable : Nadine PIERROT**

Rue de la Mare

Darois (21121)

03 80 35 62 05

enfancejeunessedarois@ccfss.fr

#### **L'accueil périscolaire de l'Ignon**

**Responsable : Christelle LAMBLET**

Pôle de l'Ignon

Lamargelle (21440)

03 80 35 16 13

enfancejeunesseignon@ccfss.fr

#### **L'accueil périscolaire à Savigny-le-Sec**

**Responsable : Delphine GUYOT**

Place de la Mairie

Savigny-le-Sec (21380)

09 67 89 75 79

enfancejeunessesavigny@ccfss.fr

#### **L'accueil périscolaire à Messigny-et-Vantoux**

**Responsable : Radia EL BACHRI**

Rue du Moulin

Messigny-et-Vantoux (21380)

03 80 35 44 39

enfancejeunessemessigny@ccfss.fr





## Les sites extrascolaires

L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) accueille les enfants à partir de 3 ans révolus et scolarisés, jusqu'à 11 ans.

Les horaires sont les suivants :

- 7h30-9h : Arrivées échelonnées
- 9h-17h : Activités
- 17h-18h30 : Départs échelonnés

Accueil 1 semaine pendant les petites vacances (sauf Noël) et 4 semaines en été.

Inscription toute l'année sur place, au service ou sur le portail famille :

[www.espace-citoyens.net/enfancejeunesseseseinesuzon/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/enfancejeunesseseseinesuzon/espace-citoyens/)

### L'accueil extrascolaire aux Tasselots

5 rue du Four  
Bligny-le-Sec (21440)  
03 80 35 09 88

**Responsable des grandes vacances  
et des mercredis : Nadine PIERROT**  
[enfancejeunessedarois@ccfss.fr](mailto:enfancejeunessedarois@ccfss.fr)

**Responsable des petites vacances :**  
**Marion JAMBEZ**  
[enfancejeunessetasselots@ccfss.fr](mailto:enfancejeunessetasselots@ccfss.fr)

### L'accueil extrascolaire à Messigny-et-Vantoux

Rue du Moulin  
Messigny-et-Vantoux (21380)  
03 80 35 44 39

**Responsable : Radia EL BACHRI**  
[enfancejeunessemessigny@ccfss.fr](mailto:enfancejeunessemessigny@ccfss.fr)

## Les 25 communes de la Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon

### Bligny-le-Sec

Maire : Jean-Charles BAUDION  
03 80 35 02 50  
mairie.bligny-le-sec@wanadoo.fr

### Champagny

Maire : Daniel PETEUIL  
06 46 06 90 85  
peteuild@aol.com

### Chanceaux

Maire : Vincent PIERROT  
03 80 35 02 66  
chanceaux21@yahoo.fr

### Curtil-Saint-Seine

Maire : Eliane GOURDON  
03 80 35 45 93  
curtilstseine@gmail.com

### Darois

Maire : Pascal MINARD  
03 80 35 60 31  
mairie@darois.fr

### Etaules

Maire : Jean-René ESTIVALET  
03 80 35 60 65  
etaules.mairie@orange.fr

### Francheville

Maire : Gilles DUTHU  
03 80 35 07 78  
secretariat@mairie-francheville21.fr

### Frenois

Maire : Bénigne COLSON  
03 80 35 13 50  
mairie.frenois@orange.fr

### Lamargelle

Maire : Christian MAILLARY  
03 80 35 10 63  
mairielamargelle@wanadoo.fr

### Léry

Maire : Catherine BURILLE  
03 80 35 10 39  
marie.lery@orange.fr

### Messigny-et-Vantoux

Maire : Françoise GAY  
03 80 44 13 80  
mairie-messigny-vantoux@wanadoo.fr

### Panges

Maire : Christophe DEQUESNE  
03 80 35 33 43  
mairie.panges@gmail.com

### Pellerey

Maire : Nicolas BOUCHEROT  
03 80 35 13 09  
commune.pellerey@orange.fr

### Poiseul-la-Grange

Maire : Pascal THEIS  
03 80 35 11 56  
mairie.poiseullagrange@orange.fr

### Poncey-sur-l'IGNON

Maire : Eliane LEPINE  
03 80 35 19 11  
ponceysurlignon21@yahoo.fr

### Prenois

Maire : Nathalie BARD  
03 80 35 33 13  
mairie-prenois@orange.fr

### Saint-Martin-du-Mont

Maire : Denis MAIRET  
03 80 35 03 74  
mairie-saintmartin@wanadoo.fr

### Saint-Seine-l'Abbaye

Maire : Fabien CORDIER  
03 80 35 01 64  
mairie.stseinelabbaye@yahoo.fr

### Saussy

Maire : Raymond DUMONT  
03 80 35 43 58  
mairie.saussy@gmail.com

### Savigny-le-Sec

Maire : Jean-Michel STAIGER  
03 80 35 75 79  
mairie@savigny-le-sec.fr

### Trouhaut

Maire : Cyrille FAUCONET  
03 80 35 06 37  
trouhaut21@yahoo.fr

### Turcey

Maire : Dominique FEVRET  
03 80 33 25 16  
mairie.turcey@orange.fr

### Val-Suzon

Maire : Catherine LOUIS  
03 80 35 63 15  
mairie.valsuzon@orange.fr

### Vaux-Saules

Maire : Marc AUROUSSEAU  
03 80 35 05 26  
mairie.vauxsaules@orange.fr

### Villotte-Saint-Seine

Maire : Marie-Claude POSIERE  
03 80 35 86 27  
mairiedevillottesaintseine@orange.fr

## Les déchetteries

### **HORAIRES D'ÉTÉ**

*à partir du 1<sup>er</sup> avril*

#### **Francheville**

Mercredi de 14h à 17h45

Samedi de 9h à 11h45

#### **Fromenteau**

Mercredi de 9h à 11h45

Samedi de 14h à 17h45

#### **Pellerey**

Mercredi de 14h à 17h45

Samedi de 9h à 11h45

#### **Prenois**

Lundi de 14h à 17h45

Samedi de 14h à 17h45

#### **Savigny-le-Sec**

Mardi de 14h à 17h45

Jeudi de 14h à 17h45

Samedi de 14h à 17h45

### **HORAIRES D'HIVER**

*à partir du 1<sup>er</sup> novembre*

#### **Francheville**

Samedi de 9h à 11h45

#### **Fromenteau**

Mercredi de 9h à 11h45

Samedi de 14h à 16h45

#### **Pellerey**

Mercredi de 14h à 16h45

Samedi de 9h à 11h45

#### **Prenois**

Lundi de 14h à 16h45

Samedi de 14h à 16h45

#### **Savigny-le-Sec**

Mardi de 14h à 16h45

Jeudi de 14h à 16h45

Samedi de 14h à 16h45

*Les horaires de fermeture ont été avancés d'un quart d'heure afin de permettre le déchargement des véhicules avant la fermeture du site.*

## Les ordures ménagères

**La Communauté de Communes a transféré cette compétence déchets au SMOM d'Is-sur-Tille dont elle devient adhérente.**

Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM)

BP 68 - Rue du Triage 21120 Is-sur-Tille

Tél. 03 80 95 21 10

Email : [communication@smom.fr](mailto:communication@smom.fr)

Web : [www.smom.fr](http://www.smom.fr)

La gestion des déchets repose sur 3 secteurs :

- le tri sélectif,
- les ordures ménagères résiduelles,
- les déchetteries.

# Les numéros utiles

Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon	03 80 42 99 00
Médiathèque	03 80 35 09 51
CNI (Carte Nationale d'Identité) / Passeports	
Saint-Seine-l'Abbaye	03 80 35 01 64
Fontaine-lès-Dijon	03 80 58 40 80
Conciliateur de Justice Sur rendez-vous	07 70 77 70 05
Office de Tourisme Ouverture les mardis et vendredis de 9h à 11h15 et de 14h à 17h	03 80 35 00 44
Pompiers (appel gratuit)	18
SAMU (appel gratuit)	15
Gendarmerie (appel gratuit)	17
Appel d'urgence européen (appel gratuit)	112
Accueil sans abri (appel gratuit)	115
Allo Enfance maltraitée (appel gratuit)	119



[www.cc-forets-seine-suzon.fr](http://www.cc-forets-seine-suzon.fr)

Le Mag de la Comcom 2020

Publication CCFSS Novembre 2020

Directeur de la publication : Catherine LOUIS

Crédits photo : CCFSS, mairie de Poncey-sur-l'Ignon,

Conseil Régional, service Patrimoine et Inventaire,

Robert Durin et Aimé Galdin, Envato

